



Projet-pilote de responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) en communauté

Une formule de garde novatrice pour :

- Tester la garde de type milieu familial ailleurs que dans une résidence privée habitée, avec la **collaboration d'un partenaire** (municipalité, entreprise, organisme communautaire, établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou de l'éducation, etc.);
- Créer rapidement de **nouvelles places subventionnées** pour les parents d'une région en permettant d'accueillir jusqu'à **12 enfants par projet**;
- Conserver les **avantages du milieu familial**, soit un environnement convivial, stable, chaleureux, ainsi que des groupes multiâges.

Pour les partenaires

Avantages

- Répondre aux besoins de garde de la communauté et du personnel.
- Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.
- Offrir des services sur mesure aux parents qui travaillent selon des horaires atypiques.

Responsabilités

- Fournir à faible coût un espace exclusif pour la prestation des services.
- S'engager pour un minimum de deux ans.

Pour les RSGE

Avantages

- Faciliter le quotidien et la conciliation famille-travail.
- Briser l'isolement grâce à la possibilité d'un partenariat entre deux RSGE.
- Conserver le statut de travailleuse autonome ou travailleur autonome.

Responsabilités

- Se faire reconnaître par un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC).
- S'engager pour un minimum de deux ans.



Étapes à franchir

- 1** Discussion avec le BC pour élaborer le projet.
- 2** Dépôt du projet par le BC au ministère de la Famille.
- 3** Analyse de la demande et réponse dans un délai de deux à six semaines.
- 4** Réalisation du projet (travaux, recherche de RSGE, etc.) par le BC et le partenaire en vue de l'ouverture du service de garde.



Ressources supplémentaires

- ➔ [Apprenez-en plus](#)
- ➔ [Communiquez avec le BC de votre secteur](#)